



Cunsigniu Economicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse

DELIBERATION 2024/19 CESEC DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE AUTO-SAISINE PORTANT SUR LA RURALITE¹

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réunis en séance plénière, à Ajaccio, salle des délibérations, sous la présidence de Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Etaient présents :

ACKER-CESARI Véronique, AIELLO Antoine, ANDREANI Christian, ANGELETTI André, BARTOLI Anthony, BATTESTINI Antoine, BENETTI Frédéric, BIAGGI Michèle, BOUDA Gêrôme, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CANARELLI Jean, CANNAC-PADOVANI Magali, CASABIANCA Charles, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CHOURY Hyacinthe, CIANFARANI Françoise, DAL COLLETTO Jean, DE PERETTI Nicolas, D'ORAZIO Xavier, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, FILIPPI Hélène, GENOVESI Laetitia, GIACOMONI Léon, GIANNI Jean-Jacques, GIUDICELLI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, LIBERATORE-RUGGERI Cécile, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCAGGI Antoine, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, MIAS Patrick, NICOLI Marie-Jeanne, NINU Marc, NOBILI Laura, NOVELLA Christian, OGLIASTRO Fabrice, OLLANDINI Jean-Thomas, PANTALONI-BARANOVSKY Julie, PAT O'BINE, RIUTORT Jean-Jacques, RUBINI Pierre-Jean, SALDUCCI Valérie, SALVATORI Marie-Josée, SUSINI Jean-Dominique, VENTURINI Stefanu, VITALI Pierre.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick à NOBILI Laura ; LOTA René à NICOLI Marie-Jeanne, TROJANI Paul à VENTURINI Stefanu.

Le secrétariat était assuré par Marie-Josée SALVATORI, vice-présidente

¹ Adoptée à l'unanimité
Votants : 55

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L4422-37, dernier alinéa, R4422-14, dernier alinéa, R4422-16, dernier alinéa, R4422-17, dernier alinéa ;

Vu la délibération CESECC 2024/05 du 25 mars 2024 relative à l'adoption du règlement intérieur ;

Vu la délibération n°24/035 AC du 28 mars 2024 relative au budget primitif 2024 de la collectivité de Corse ;

Vu la note d'opportunité, ci-annexée, pour une auto-saisine relative à la ruralité proposée par Antoine BATTESTINI, François CASABIANCA et Jean-Jacques GIANNI

Après en avoir délibéré
Décide
A l'unanimité

Article 1^{er} :

De valider la proposition d'auto-saisine sur la ruralité

Article 2 :

De confier cette étude à une commission ad hoc et de lancer un appel à inscription auprès de l'ensemble des conseillers du CESEC ;

Article 3 :

De confier à la commission ad hoc l'élaboration d'un cahier des charges de l'étude, d'un calendrier de travail et d'établir une liste des personnes et structures à auditionner ;

Article 4 :

Que le rapport final sera remis au Président du Conseil Exécutif ainsi qu'au Président de l'Assemblée de Corse

Ajaccio, le 23 septembre 2024

La Présidente du CESEC,



Marie-Jeanne NICOLI

ANNEXE

NOTE OPPORTUNITE AUTO SAISINE RURALITE

Exposé des motifs :

La démographie de la Corse est dynamique, au 1er janvier 2020, 343 700 personnes résident en Corse. Entre 2014 et 2020, la population augmente en moyenne de 1,0 % par an. La Corse est la région qui connaît la croissance démographique la plus dynamique des régions métropolitaines (+0,3 % en moyenne nationale). Cette croissance démographique est exclusivement due au solde migratoire car le solde naturel est très légèrement négatif sur l'île entre 2014 et 2020 (-0.1%). La fécondité est la plus faible de France (1,37 enfant par femme en 2022) et la population est la plus vieillissante (117 personnes de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 2020). Un quart de la population insulaire vit dans le rural hors influence des pôles, dont 5.4% des habitants vivent dans le rural autonome très peu dense et 20.5% dans des territoires autonomes peu denses.

Pour ce qui est des territoires sous influence d'un pôle, ils concentrent 21% de la population. Entre 2014 et 2020, la population insulaire a augmenté de 11.7%, soit 1.1% en variation annuelle. La population croît dans tous les types d'espaces mais :

- l'espace rural enregistre une hausse plus grande que l'urbain (respectivement 1.2 % et 1%).
- et le rural sous influence d'un pôle plus rapidement que le rural autonome.

L'intérieur éloigné des centres urbains poursuit globalement sa désertification au profit du littoral (même si certains littoraux isolés se dépeuplent également).

Le 19 avril 2019, le CESEC de Corse décidait, dans le cadre de son pouvoir d'auto-saisine, sous l'angle d'un projet de mandature, de consacrer une réflexion à la ruralité, la montagne et participer ainsi à la stratégie de reconquête, de dynamisation de ces espaces et visant à réduire la fracture territoriale.

Les objectifs des travaux à réaliser étaient : i) Dresser un panorama de la ruralité et de la montagne en Corse; ii) Etablir un état des lieux des politiques de soutien à destination de la ruralité/de la montagne (Etat/schéma de la montagne; PADDUC; Autres dispositifs : guide des aides communes et intercommunalités, les dispositifs fiscaux) ; iii) Identifier les freins et limites à la vie en milieu rural (le rural en opposition en littoral); iv) Elaborer des pistes et préconisations pour des territoires ruraux vivables et attractifs.

En fin de mandature, un rapport d'information révélait les freins et limites d'un certain nombre de mécanismes et dispositifs dont la vocation première était de réduire les déséquilibres démographiques entre zones urbaines, zones rurales, zones de montagne et d'atténuer les impacts de la ruralité.

Le CESEC de Corse souhaite investiguer plus avant la question de cette fracture territoriale et interroger les champs des possibles pour une dynamique territoriale plus juste et équitable et faire des territoires ruraux et de montagne, dont il convient de mettre en évidence leurs diversités, des espaces attractifs réunissant des conditions de vie durables et soutenables.

Objectifs attendus de l'étude :

- Contribuer à la conception d'un nouveau cadre d'action publique qui assure un meilleur niveau de justice spatiale en Corse, en modulant les modalités en fonction des bassins de vie concernés ;

- Produire un répertoire d'ajustement des politiques publiques qui tienne mieux compte de la diversité des ruralités en Corse ;
- Ajuster les outils des pouvoirs publics et de soutien aux acteurs privés aux diverses situations des bassins de vie en Corse, en matière d'attractivité et de vivabilité de ces espaces ruraux

La phase préliminaire de l'étude : « Etat des lieux-diagnostic »

- Objectiver les différences entre bassins de vie de façon à mieux rendre compte de leur diversité et des mécanismes d'appauvrissement ;
- Dresser un bilan des politiques publiques, à partir des documents stratégiques, mécanismes et outils mobilisés en faveur de la ruralité (Loi montagne, loi ZAN, PADDUC, Schéma orientation de la montagne...)

Les invariants de l'étude/fil conducteur :

Dans son rapport d'information, le CESEC estimait qu'il fallait dépasser le fatalisme ambiant, passer de la résistance à l'initiative.

Une série de grandes fonctions déterminantes, vecteurs d'attractivité et de vivabilité des territoires ruraux, a été identifiée ; ces fonctions serviront de matrice pour questionner les différentes situations, repérer les transitions à conduire et identifier les leviers à actionner.

- Accès au numérique,
- Mobilité et réseau routier,
- Santé et action sociale (personnes âgées),
- Education et formation continue,
- Logement et fixation des habitants,
- Animation rurale, associations, tiers-lieux,
- Culture, patrimoine
- Alimentation et cadre de vie,
- Biodiversité et milieu naturel.

Les ressources à mobiliser :

- Les travaux antérieurs du CESEC abordant la thématique de la ruralité (avis et rapports)
- Les auditions permettant de mobiliser les expériences acquises, recueillir les propositions et suggestions des acteurs sollicités. Les auditions seront aussi l'occasion de mettre en évidence des pratiques innovantes et souvent alternatives aux orientations classiques, en partant des actions concrètes menées dans divers lieux de la montagne et de la ruralité corse.

Calendrier de l'étude :

- Début des travaux, novembre 2024 à la suite de la constitution du groupe de travail
- 1^{er} rapport d'étape à 6 mois « Etat des lieux et diagnostic », dans la perspective d'une révision du PADDUC et du Schéma de la montagne
- Rapport final, début 2026